

Villeurbanne, le 21 juin 2017

**DIRECTION DE
LA COMMUNICATION**

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.mairie-villeurbanne.fr

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra
Tél. 04 78 03 67 33
Port. 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

Le stationnement sera gratuit pour les professionnels de santé en visite à domicile

Afin de permettre l'accès aux soins de tous ses habitants, la ville de Villeurbanne facilitera le stationnement des véhicules des professionnels médicaux et paramédicaux. Ils se verront accorder une heure et demie de stationnement gratuit lorsqu'ils effectueront des visites à domicile. Ce temps de gratuité sera renouvelable à chaque visite. En dehors des visites à domicile, le stationnement de leurs véhicules demeurera payant selon la tarification en vigueur.

Cette nouvelle réglementation a été prise en concertation avec les Ordres et les Unions régionales des médecins, des sages-femmes, des infirmiers et des orthophonistes et avec SOS médecins. Elle sera effective au 1^{er} janvier 2018. Avec l'espérance de vie qui augmente il s'agit de répondre au souhait des habitants de demeurer chez eux le plus longtemps possible. Le temps de l'hospitalisation se réduit. Des thérapies qui, il y a peu encore, se pratiquaient à l'hôpital, sont désormais possibles au domicile du patient. Toutes ces évolutions nécessitent dès lors de recourir, de plus en plus, à des professionnels de santé mobiles.

Docteur Régis Badel,
Secrétaire général,
Conseil départemental du Rhône
Ordre national des médecins

Jean-Paul Bret
maire de Villeurbanne